

UFMK DE BESANÇON

Mise à jour réalisée en mars 2023 par : Emma BUGADA, Anna CARPENTIER, Thaïs MOREIRA, Thibaut ROGNON, Axel Nicolas, étudiants en kinésithérapie M1 année 2022-2023.

Travail réalisé dans le cadre de l'unité d'enseignement optionnelle n°31
(Validité du document pour l'année 2022-2023)

Version initiale réalisée en 2019 par Jeremy DANG HAO ; Chloé LAGOUY ; Anaïs RAICHON ; Camille RUBICHON ; Léa VOISIN, anciens étudiants en masso-kinésithérapie.

SOMMAIRE

I. PARTIE 1 : ACCES A LA FORMATION	4
1. Les différentes modalités d'accès à la formation	4
a. L'admission en post-bac	4
b. Les cas particuliers	6
2. Suis-je fait pour ces études ?	6
a. Quel baccalauréat ?	6
b. Quelles aptitudes requises ?	6
II. PARTIE 2 : LES ETUDES ET LEUR DUREE	7
1. La durée des études	7
2. L'organisation du cursus	7
3. Le cout des études (estimation non exhaustive, basée sur les chiffres des années précédentes)	7
4. Les bourses d'étude	8
5. La reconnaissance des études	9
III. PARTIE 3 : L'UNITE DE FORMATION ?	10
1. De qui dépend-elle ?	10
2. Où est-elle située ?	10
3. A quoi ressemble-t-elle ?	13
4. Les enseignants et intervenants : qui nous donne les cours ?	14
5. Le nombre d'étudiants par promo	14
IV. PARTIE 4 : LES COURS / LES ENSEIGNEMENTS	14
1. Le contenu	15
2. Les travaux pratiques	19
3. Les stages	19
4. Comment prendre en note les cours ?	20
5. Le mémoire	20
6. Le service sanitaire des étudiants en sante	20
V. PARTIE 5 : LES MODALITES D'EVALUATION	21
1. Les partiels écrits	21
2. Les évaluations de travaux pratiques	21
3. Les résultats et la validation de l'année	21
4. La vie étudiante	22
a. AEKB : l'association des étudiants kinésithérapeutes de Besançon	22
b. Les évènements étudiants	22
c. Kiamalou : l'association humanitaire des étudiants Bisontins	23
d. La Fédération Nationale des Etudiants Kiné (FNEK)	23
VI. PARTIE 6 : LA VIE APRES LES ÉTUDES	24
1. LES POSSIBILITES D'EXERCICE	24
a. TU AS UNE PREFERENCE POUR L'EXERCICE LIBERAL ?	24

UFMK DE BESANÇON

b. TU AS UNE PREFERENCE POUR L'EXERCICE SALARIAL ?	25
2. LA REMUNERATION MOYENNE	25
a. COMBIEN TOUCHE UN KINESITHEREPEUTE LIBERAL ?	25
b. COMBIEN TOUCHE UN KINESITHEREPEUTE SALARIE ?	26
3. LA SPECIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	26
4. La transmission du savoir	27
VII. PARTIE 7 : LES CONTACTS.....	27
1. Le secrétariat	27
2. Le lien Facebook de l'AEKB	27

I. PARTIE 1 : ACCÈS A LA FORMATION

1. Les différentes modalités d'accès à la formation

Pour accéder aux **études de masso-kinésithérapie** il existe plusieurs voies d'accès après le baccalauréat (**PASS, L.AS**) et quelques cas particuliers (les **reconversions professionnelles**)

a. L'admission en post-bac

A partir de la rentrée 2020, la traditionnelle Première Année Communes aux Études de Santé (PACES), nécessaire pour entrer dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) laisse place à de nouvelles voies d'accès instaurées par l'arrêté du 17 janvier 2020 (1). Dès lors, l'accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie se fait via les **Licences à Accès Santé (L.AS)** ou via le **Parcours à Accès Spécifique Santé (PASS)**.

- **Le Parcours à Accès Spécifique Santé (PASS)** : En suivant cette voie d'accès tu t'inscris via *Parcoursup* à l'UFR Sciences de la Santé de Besançon. Au cours de cette 1^{ère} année tu suivras des enseignements majoritaires de santé mais également des enseignements minoritaires d'une autre licence que tu auras choisi parmi la liste suivante (*en date de la rentrée 2022/2023*) : mathématiques, physique-chimie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la vie, STAPS, philosophie, psychologie ou droit (2).

A la fin de cette année :

- Si tu **valides ton année de PASS**, tu peux candidater en masso-kinésithérapie.
 - Si tu y es admis* tu poursuivras alors ta formation à l'UFMK afin de préparer le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.
 - Dans le cas contraire, tu passeras en L2 de L.AS (en fonction de ton enseignement minoritaire) et auras la possibilité de retenter l'admission en formation de massokinésithérapie à l'issue de L2 ou L3.
- Si tu **ne valides pas ton année** : tu ne peux pas redoubler et dois donc te réorienter via *Parcoursup*. Tu peux alors t'inscrire en 1^{ère} année de L.AS et retenter à terme l'admission en formation de masso-kinésithérapie. (3)(4)

- **Les Licences à Accès Santé (L.AS)** : en suivant cette voie dite alternative, tu t'inscris via *Parcoursup* dans l'une des 7 licences proposant un « accès santé » dans l'académie de Besançon parmi la liste suivante :

- Licence AS Mathématiques (UFR Sciences et Techniques)
- Licence AS Physique-Chimie (UFR Sciences et Techniques)
- Licence AS Sciences pour l'ingénieur (UFR Sciences et Techniques)
- Licence AS Sciences de la vie (UFR Sciences et Techniques)
- Licence AS STAPS (UPFR des Sports)
- Licence AS Psychologie (UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société)
- Licence AS Philosophie (UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société)
- Licence AS Droit (UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion)

Tu suivras alors au cours de cette 1^{ère} année des enseignements majoritairement propres à la licence choisie mais également des enseignements minoritaires de santé. (2) A la fin de cette année :

- Si tu **valides ta L1**, tu peux candidater en masso-kinésithérapie.
 - Si tu y es admis* tu poursuivras alors ta formation à l'UFMK afin de préparer le diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute.
 - Dans le cas contraire tu as la possibilité de poursuivre en L2 de la licence que tu as débutée et retenter l'admission en formation de masso-kinésithérapie à l'issue de L2 ou L3.
- Si tu **ne valides pas ton année de L1** tu ne peux pas candidater en masso-kinésithérapie. Tu as alors la possibilité de redoubler cette L1 ou te réorienter via *Parcoursup*. (3)(4)

* Les modalités et critères de sélections retenus pour l'admission des étudiants en fonction de leur parcours antérieur (PASS, L.AS et cas particuliers) ainsi qu'en fonction du nombre de places ouvertes aux étudiants issus de chacun de ces parcours sont précisées par instruction du ministère de l'enseignement supérieur. Cette répartition est effectuée de façon à garantir la diversification des voies d'accès. Ces informations sont indiquées sur le site *Parcoursup*. (1)(3). La répartition des places accessibles depuis chaque L.AS est variable d'une année à l'autre car est fonction du nombre d'étudiants inscrits dans chaque L.AS et donc directement liée aux orientations individuelles des étudiants et connue postérieurement à la rentrée universitaire.

Pour y voir plus clair nous te conseillons de regarder ces infographies réalisées par l'ONISEP : « Kiné comment ça marche ? » ; « Je veux faire des études de kiné ».



Figure 1 : infographie, je veux faire des études de kiné (ONISEP).

b. Les cas particuliers

- **La reconversion professionnelle** : pour accéder aux études de masso-kinésithérapie par ce biais, l'admissibilité se fera d'abord sur dossier. Celui-ci comprend ton curriculum vitae, les copies de tes titres et diplômes, un certificat médical attestant que tu ne présentes pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession et une lettre de motivation. Il s'en suivra un entretien qui sera décisif pour ton admission à l'UFMK.

Le jury est composé du directeur de l'UFMK, d'un formateur et d'un professionnel accueillant les étudiants en stage et diplômé depuis au moins 3 ans. Le nombre total d'admis par reconversion professionnelle par année dans un UFMK ne peut excéder 5% du nombre total d'admis. En fonction de la formation initialement suivie, tu pourras être dispensé du suivi et de la validation de certaines unités d'enseignement. (6)

2. Suis-je fait pour ces études ?

a. Quel baccalauréat ?

Suite à la réforme du baccalauréat général qui a pris place à la rentrée 2019 les lycéens doivent choisir, en plus de leur socle commun, **3 disciplines durant l'année de Première, dont 2 sont poursuivies en Terminale**. Sache que le choix de ces disciplines n'impacte que très peu ton orientation professionnelle puisqu'aucune n'a de lien direct avec la masso-kinésithérapie. De plus, la réforme d'accès aux études de masso-kinésithérapie promulgué par l'arrêté du 17 janvier 2020 (1) a pour but de diversifier le profil des étudiants en variant les voie d'accès possibles.

L'association des réformes du baccalauréat et de l'accès aux études de santé permet ainsi de contourner l'effet « élitiste » que représentaient le baccalauréat scientifique et la PACES. Cela te laisse ainsi l'opportunité de choisir des disciplines qui te conviennent le mieux afin d'obtenir ton baccalauréat dans les meilleures conditions sans répercussion sur ton orientation professionnelle futur.

b. Quelles aptitudes requises ?

Les études pour devenir masseur-kinésithérapeute te demanderont de **l'organisation** et de la **rigueur**. Cela passe notamment par un travail régulier sans négliger des temps de pauses qui sont nécessaires pour maintenir une **bonne hygiène de vie** au cours de tes études (activité physique régulières, maintien des liens sociaux et familiaux...). Par rapport au lycée, il n'y aura plus autant de suivi dans le travail ce qui te demandera donc d'être d'avantage **autonome** dans ton organisation. (3)

REFERENCES

1. Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseurkinésithérapeute.
2. Réformes études de santé [Internet]. UFR SMP. [cité 7 juill 2020]. Disponible sur: <http://medecinepharmacie.univfcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/reformes-etudes-de-sante---rentree-2020-19652.html>
3. KAOL.pdf [Internet]. [cité 7 juill 2020]. Disponible sur: <http://www.fnek.fr/wp-content/uploads/2020/03/KAOL.pdf>
4. Infographie : La réforme de l'accès aux études de kinésithérapie [Internet]. Onisep. [cité 7 juill 2020]. Disponible sur: <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-etudesdesante/Infographie-La-reforme-de-l-acces-aux-etudes-de-kinesitherapie>
5. Code du sport - Article R221-1 [Internet]. Code du sport. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000006548004&dateTexte=&categorieLien=cid>
6. Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute [Internet]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031127778&categorieLien=id>

II. PARTIE 2 : LES ETUDES ET LEUR DUREE

1. La durée des études

Après ton **admission en UFMK**, tu vas commencer à préparer le Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute. La formation se déroule en **4 ans**.

La rentrée scolaire à l'UFMK s'effectue chaque année début septembre, au plus tard à la fin de la deuxième semaine de septembre.

2. L'organisation du cursus

Ces 4 années sont découpées en **2 cycles de 2 années**, regroupant la première année (L2 K) avec la deuxième année (L3 K) et la troisième (M1 K) avec la quatrième année (M2 K).

Le premier cycle regroupe donc les 4 premiers semestres (de S1 à S4) et le deuxième cycle les 4 derniers (de S5 à S8).

Ces **2 cycles** sont **imperméables** : la validation de tous les ECTS (comprenant la validation de l'ensemble des UE et la validation des stages) du premier cycle est nécessaire pour passer au deuxième cycle.

Le **premier cycle** (les 2 premières années) regroupe les aspects les plus théoriques de la formation ainsi que les enseignements de base (techniques fondamentales). Le **deuxième cycle** (les 2 dernières années) développe davantage le raisonnement clinique, le diagnostic et la prise en charge en kinésithérapie.

Durant ces 4 années, tu vas également apprendre à développer les **11 compétences** requises pour faire coïncider la formation française avec les formations internationales, qui font partie du référentiel du masseurkinésithérapeute diplômé d'état. Ces 11 compétences regroupent des compétences dites « cœur de métier » et des compétences en lien avec la place du kinésithérapeute dans le système de santé. L'acquisition des compétences se fait progressivement au cours des stages.

Si tu souhaites plus d'information concernant la durée des études et l'organisation du cursus, je t'invite à consulter la rubrique « La formation en kinésithérapie » sur le site « fnek.fr », et également le « Bulletin officiel de la réforme de 2015 », disponible dans cette même rubrique.

3. Le coût des études (estimation non exhaustive, basée sur les chiffres des années précédentes)

□ Post-bac :

- UFR Santé/CVEC :

- Une Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) a été instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants » le 8 mars 2018. Il s'agit d'une contribution de **95 € par an** (exonération possible si tu es étudiant boursier) qui a pour vocation de te permettre d'accéder aux sports sur le campus, d'accéder à la médecine préventive (SUMPPS), de développer la culture sur les campus ou encore d'alimenter les Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).
- Une inscription à l'UFC (Université de Franche-Comté) est également requise et le montant est de **170€* par an en premier cycle**, et de **243€* par an en second cycle** (paiement en 3 fois possible). Il s'agit du financement au droit à la scolarité et donne ainsi droit aux avantages étudiants (RU, carte étudiant, etc).

🔗 **NB** : il est possible de demander une exonération des frais de scolarité. - Institut de formation :

UFMK DE BESANÇON

- Les frais d'inscription à l'UFMK (à l'ordre du trésor public) sont de **170€* par an** (une exonération est possible si tu es étudiant boursier).
- Tenues et entretien.
 - Mise à disposition et entretien des blouses. Elles sont au nombre de 5 et seront nécessaires tout au long de ta scolarité, pour les travaux pratiques et les stages. Il s'agit d'un prêt, elles devront donc être rendues en fin de scolarité.
- Frais annexes
 - Carte d'accès au restaurant du personnel du CHU de Besançon (hôpital MInjoz) et sur le site Tilleroyes de l'IFPS : 6,50 € (Trésor public)

**Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2022-2023*

□ Reconversion.

Contactez le Service de Formation Continue et Alternance (Sefocal) pour un devis personnalisé :

sefocal@univ-fcomte.fr
03 81 66 61 21
<https://sefocal.univ-fcomte.fr/>

4. Les bourses d'étude

□ La bourse de la région :

- Lors de ton cursus à l'UFMK, des **bourses de la région Bourgogne Franche-Comté** peuvent t'être accordées. Il s'agit des Bourses Sanitaires et Sociales (réservées aux étudiants suivant une formation dans le secteur sanitaire et social). Tu peux les obtenir selon certains critères sociaux, si ton niveau de ressources familiales ou personnelles est reconnu comme insuffisant au regard des charges. Le montant des bourses est ainsi appliqué selon un système d'échelons.
- La demande de bourse est à effectuer chaque année entre mi-juin et mi-octobre (pas de renouvellement automatique) et la bourse est versée chaque mois tout au long de l'année scolaire.

Pour plus d'informations, tu peux consulter le site « bourgognefranche-comte.fr », rubrique « Bourses d'études sanitaires et sociales » (une simulation pour l'éligibilité aux bourses est réalisable sur le site).

□ Les partenariats avec un établissement :

- Afin de financer les études de kinésithérapie, un contrat de fidélisation peut être signé : il s'agit d'un partenariat tripartite avec un établissement de santé, signé par la région, l'établissement de santé et l'étudiant. Une fois diplômé, l'étudiant s'engage à servir l'établissement un certain nombre d'années, nombre proportionnel aux années financées par l'établissement en question. Ce type de contrat (tout comme les prochains contrats) est rare, avec des places limitées et peu de régions en proposent.

UFMK DE BESANÇON

- Des contrats d'apprentissages peuvent également être réalisés : ces contrats lient l'étudiant avec un établissement de santé durant le cursus de l'étudiant. Il s'engage ainsi à y effectuer des stages et à y travailler en tant qu'apprenti durant les vacances scolaires. En contrepartie, l'établissement finance la totalité ou une partie des études de l'étudiant. Attention, pour les stages que l'étudiant doit effectuer ailleurs, l'étudiant s'engage à rattraper les semaines non effectuées dans l'établissement sur son temps personnel.
- Il existe également des contrats d'allocation d'études, ou l'étudiant est lié à un établissement de santé et s'engage à effectuer un nombre d'années proportionnel au montant perçu dans l'établissement en question (montant qui peut pour ce contrat être utilisé par l'étudiant pour les frais de scolarité ou pour les frais de la vie quotidienne).

Pour plus d'informations, tu peux consulter le « Guide du financement alternatif pour les études de kiné » disponible sur le site de la fnek.fr.

5. La reconnaissance des études

Après une lutte de plusieurs années pour la **revalorisation des études de kinésithérapie**, une intégration au système LMD (License-Master-Doctorat) a été effectuée (Arrêté du 2 septembre 2015), ainsi qu'une récente « masterisation » de la profession (annonce du 17 mai 2021 du Ministre de la Santé et des Solidarités).

En effet, du fait du passage de 4 à 5 ans d'études et du rapprochement avec l'université, le **grade master a été obtenu** pour la filière masso-kinésithérapie à compter de la promotion diplômée en 2021.

De plus, une revalorisation des carrières des professionnels paramédicaux a eu lieu le 12 avril 2021 suite à la deuxième étape du **Ségur de la Santé**.

- La mise en place d'une **augmentation de la rémunération des professionnels des établissements de santé et des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)** a eu lieu (+ 183 € net/mois).
- Une **revalorisation du métier de masseur-kinésithérapeute dans ces établissements** a également été effectuée, avec la revalorisation des grilles de rémunération de catégorie A et une évolution des rémunérations selon l'ancienneté des professionnels au sein des établissements (+ 119 € net/mois la première année, + 160 € net/mois au bout de 5 ans, +371 € net/mois au bout de 20 ans et + 393 € net/mois en fin de carrière).

Une revalorisation des indemnités de stage pour les étudiants a également été effectuée.

Si tu souhaites en savoir plus sur la reconnaissance des études, tu peux consulter le « Guide de la contribution ES et STSS » ou les communiqués de presse disponibles sur la fnek.fr, et l'Arrêté du 2 septembre 2015 sur legifrance.gouv.fr.

REFERENCES

1. <https://www.fnek.fr/les-etudes/la-formation-en-masso-kinesitherapie/> □ la formation en kiné (FNEK)
2. <http://www.fnek.fr/wp-content/uploads/2019/12/BO.pdf> □ Bulletin officiel de la réforme de 2015 (ministère de la santé)
3. <http://www.fnek.fr/wp-content/uploads/2019/12/Guide-du-financement-alternatif-pour-les-%C3%A9tudes-de-kinésithérapie-et-de-massothérapie/> □ Guide du financement alternatif pour les études de kinésithérapie et de massothérapie (FNEK) + engagement pour reconnaissance des études
4. http://www.fnek.fr/wp-content/uploads/2019/06/Contribution-ES_-STSS-kinésithérapie-et-massothérapie-à-la-reconnaissance-des-études-de-kinésithérapie-et-de-massothérapie.pdf □ Contribution ES-STSS-kinésithérapie et massothérapie à la reconnaissance des études de kinésithérapie et de massothérapie (FNEK) + engagement pour reconnaissance des études
5. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=12C7E1EDDBDD7F7182381AB1726A40DE.tpdila07v_1?cidTexte=JORFTEXT000031127778&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031127540 □ arrêté sur la formation initiale (legifrance)
6. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=12C7E1EDDBDD7F7182381AB1726A40DE.tpdila07v_1?cidTexte=JORFTEXT000031127740&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031127540 □ décret sur la formation initiale (legifrance)
7. <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/segur-de-la-sante-revalorisationdescarrieres> □ Sécurité de la santé et revalorisation des carrières

III. PARTIE 3 : L'UNITE DE FORMATION ?

1. De qui dépend-elle ?

L'UFMK est intégrée à l'Institut de Formation de Professions de Santé (IFPS) du CHRU de Besançon. Le CHU de Besançon est l'organisme gestionnaire de l'IFPS. La plupart des formations dispensées par l'IFPS se situe sur le site des Tilleroyes à Besançon.

2. Où est-elle située ?

Voici l'adresse de l'UFMK : 2 place Saint Jacques, 25030 Besançon Cedex

Actuellement, l'école est située au niveau du centre-ville de Besançon dans les anciens locaux de la faculté de médecine en face de l'hôpital Saint Jacques (ancien site Arsenal, bâtiment L).

Un projet de construction de nouveaux bâtiments sur le site des Hauts du Chazal est en cours... Ouverture prévue à la rentrée de 2024.

UFMK DE BESANÇON



Encadré
rouge =
entrée de
l'école
(double-
porte
verte) ⑦



*Vue depuis l'entrée du parking de la
mairie*

Pour y accéder :

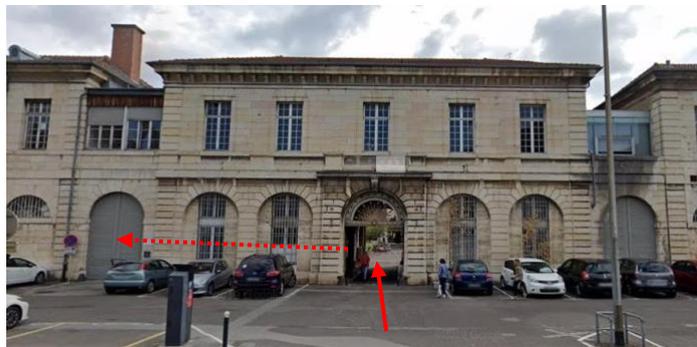


UFMK DE BESANÇON

- Soit *tu viens du centre-ville* (coté mairie), dans ce cas l'entrée de l'école se situe dans le premier bâtiment à gauche.



- Soit *tu viens du côté du parking Chamars* (rue de l'orme de Chamars), tu passes sous l'arche en face de l'entrée du parking de la place Saint-Jacques, puis une barrière électrique et tu tournes à gauche, longe le parking jusqu'à arriver à l'entrée du bâtiment.



3. A quoi ressemble-t-elle ?



A l'entrée du bâtiment, tu dois monter les escaliers pour accéder **aux deux étages mis à disposition de l'UFMK**. Voici comment est organisée notre école :

□ L'étage n°1 :

1. Un vestiaire par promotion (4 promotions au total) avec des casiers.
2. Les bureaux des formateurs et cadres de l'école.
3. Deux salles de travaux pratiques.
4. Une salle de réunion avec possibilité de réviser à l'intérieur si elle n'est pas occupée.
5. Un foyer étudiants

□ L'étage n°2 :

1. L'entrée de l'école avec un tableau d'organisation par promotion (comportant différentes informations telles que la composition des groupes de travaux pratiques, les heures de convocations aux examens...) et l'affichage des emplois du temps de la semaine.
2. Le secrétariat.
3. Le bureau du directeur de l'UFMK.
4. Les toilettes en face de l'entrée.
5. Deux grandes salles de travaux pratiques.
6. Une salle de mécanothérapie.
7. Une salle réservée aux formateurs.
8. Une bibliothèque qui peut servir de lieu pour étudier si elle n'est pas utilisée pour les cours.
9. Deux salles de cours magistraux (une salle de classe et un amphithéâtre).

4. Les enseignants et intervenants : qui nous donne les cours ?

Les cours nous sont dispensés par des cadres de santé formateurs et des intervenants extérieurs.

Les **cadres de santé formateurs** sont les professeurs qui ont un bureau à l'école et que tu verras le plus souvent. Ils ont obtenu leur diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute et ont passé un concours pour répondre au titre de cadre de santé formateur.

Chaque promotion a un (ou deux) cadre(s) de santé référent(s) vers qui tu peux te tourner en cas de problème pendant l'année (même si tous les autres cadres auront toujours une oreille attentive à ton égard).

Actuellement, les cadres de santé formateurs à l'école sont :

- Mme Bérénice Boban
- Mme Véronique Grattard
- M. Clément Griessinger
- Mme Agnès Guillaume
- Mme Marie Jounin-Derrier
- Mme Mélanie Michelin-Vauchier
- Mme Pascale Pariset
- M. Christopher Plusa
- M. Antoine Vergne

Les **intervenants extérieurs** peuvent être des kinésithérapeutes (libéraux ou non) ou d'autres professionnels tels que des médecins (internes, chefs de service...), des ergothérapeutes, des nutritionnistes, etc. Ces personnes sont généralement spécialisées dans un domaine de compétence. Ceci nous permet de recevoir un enseignement de qualité avec des apports de connaissances fiables et actuels. De plus, certains enseignements sont mutualisés avec les étudiants en médecine et avec les étudiants de l'IFMK de Montbéliard.

Ils se déplacent au sein de l'UFMK de façon ponctuelle, profite donc de leur venue pour pouvoir leur poser tes questions. Ils peuvent intervenir dans le cadre de cours magistraux et/ou de travaux pratiques.

5. Le nombre d'étudiant; par promo.

Le nombre d'étudiant par promotion varie entre 50 et 60 étudiants en fonction des redoublements ou de personnes en reconversion professionnelle. Cela donne à l'école une taille humaine avec environ 200 étudiants.

REFERENCES

- M. Dinet (Directeur de l'UFMK) et Mme. Jounin : organisation avec IFPS et UFR SMP
- Cadre santé : <https://www.apec.fr/tous-nos-metiers/sante-social-culture/cadre-de-sante.html>
<https://www.medifformation.com/concours-ifcs-cadre-sante/fiche-metier>

IV. PARTIE 4 : LES COURS / LES ENSEIGNEMENTS

Les informations que tu trouveras dans cette partie sont issues du « Bulletin officiel de la réforme de 2015 », disponible en téléchargement gratuit sur le site « fnek.fr » dans la rubrique « Les études » puis « La formation en masso-kinésithérapie ».

1. Le contenu

Les études de masso-kinésithérapie durent **4 ans** et sont divisées en **deux cycles** :

- Le **premier cycle** comprenant la première et la deuxième année de formation (L2, L3),
- Le **deuxième cycle** comprenant la troisième et la quatrième année de formation (M1, M2).

Au sein de ces deux cycles d'enseignement, les cours donnés sont répartis en différentes **UE** (Unités d'Enseignement).

↓ Tu trouveras dans les tableaux ci-dessous l'intégralité des différentes UE, leur répartition en termes d'ECTS (crédits européens) dans les différentes années de formation, et le nombre d'heures allouées à chaque enseignement et au travail personnel. ↓

Si tu souhaites en savoir plus sur le contenu des UE, je t'invite à télécharger le « Bulletin officiel de la réforme de 2015 » présent sur le site « fnek.fr ».

UFMK DE BESANÇON

CYCLE 1		ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
UE		1er cycle	1ère ANNEE	S1	S2	2ème ANNEE	S3	S4	1er cycle			
Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	5	5	X	X				30	20	50	75
	UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	6	6	X	X				40	20	60	90
	UE 3. Sciences biomédicales	12	7 à 10	X	X	2 à 5	X	X	90	30	120	180
	UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	8 à 12	X	X	8 à 12	X	X	120	80	200	300
	UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	6				6	X	X	50	10	60	90
TOTAL		49							330	160	490	735
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	3 à 5	X	X	3 à 5	X	X	40	40	80	120
	UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	12 à 16	X	X	12 à 16	X	X	30	250	280	420
TOTAL		36							70	290	360	540
Apprentissages et approfondissement	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	2	X	X	2	X	X	15	25	40	60
	UE 9. Langue anglaise professionnelle	4	2	X	X	2	X	X		40	40	60
	UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	5				5	X	X	10	40	50	75
	UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	18									630	80
	stage 1		2 à 3	X							80	10
	stage 2		3 à 4		X						130	10
	stage 3						6	X			210	30
	stage 4					6		X		210	30	
	UE 12 OPTIONNELLE 1	2	2	X	X				10	10	20	30
	UE 13 OPTIONNELLE 2	2				2	X	X	10	10	20	30
TOTAL		35							45	125	800	335
		120	53 à 66			54 à 67			445	575	1650	1610

UFMK DE BESANÇON

CYCLE 2		ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)	
UE		2ème cycle	3ème ANNEE	S5	S6	4ème ANNEE	S7	S8	2ème cycle				
Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	6				6	X	X	45	15	60	90	
	UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	6	6	X	X				50	10	60	90	
	UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	7	7	X	X				50	20	70	105	
	UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	5	5	X	X				40	10	50	75	
	UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	6	6	X	X				50	10	60	90	
TOTAL		30							235	65	300	450	
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	7	3 à 5	X	X	2 à 4	X		20	50	70	105	
	UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire 2	5	1 à 3	X	X	2 à 4	X		15	35	50	75	
	UE 21. Evaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	5	1 à 3	X	X	2 à 4	X		20	30	50	75	
	UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	4	1 à 3		X	1 à 3	X		20	20	40	60	
	UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	8	2 à 4		X	4 à 6	X		40	40	80	120	
	UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	5	1 à 2	X	X	3 à 4	X		25	25	50	75	
TOTAL		34							140	200	340	510	
Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	4		X				10	30	40	60	
	UE 26. Langue anglaise professionnelle	4	2	X	X	2	X	X		40	40	60	
	UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	6	2 à 4	X	X	2 à 4	X	X	20	40	60	90	
	UE 28 Mémoire	8				8	X	X	10	70	80	180	
	UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4				4		X	5	35	40	60	
	UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	24									840	110	
	stage 5		6	X							210	25	
	stage 6		6		X						210	25	
	stage 7 - Clinicat							X					
	stage 7 - Clinicat					12		X				420	60
	UE 31. OPTIONNELLE 3	2	2	X	X				10	10	20	30	
	UE 32. OPTIONNELLE 4	4				4	X	X	20	20	40	60	
TOTAL		56							75	245	1160	650	
		120	55 à 68			52 à 65			450	510	1800	1610	
CYCLE 1		120							445	575	1650	1610	
CYCLE 2		120							450	510	1800	1610	
TOTAL CYCLE 1 ET CYCLE 2		240							895	1085	3450	3220	
Dont formation pratique masso-kinésithérapique											1470		

2. Les travaux pratiques

Une grande partie de ta formation va être dispensée sous forme de **travaux pratiques** (TP) où tu vas apprendre les différentes techniques que l'on peut utiliser en kinésithérapie.

Ces TP se réalisent sous forme de **petits groupes** (en moitié, en tiers, ou en quart de promotion) et **par binôme** (un étudiant qui joue le rôle du kinésithérapeute et l'autre qui joue le rôle du patient).

Lors de ces TP, tu vas être amené à être en **sous-vêtements**. Dans certains cas, les filles pourront garder un mini-short. Mais ne t'inquiète pas, même si cette situation peut être gênante la première fois, tu vas t'y habituer. De plus, le regard sur le corps change lors de ces études où tu adoptes un **regard professionnel dénué de jugement**.

PS : prépare-toi, la masso-kinésithérapie ce n'est pas uniquement des cours magistraux, une grande partie des enseignements sont réalisés sous forme de pratique où tu vas être amené à être en contact avec le corps de l'autre et l'autre va être en contact avec ton corps. Il faut le savoir et accepter cette situation sinon cela ne fonctionnera pas.

3. Les stages

Au cours de ta formation au sein de l'UFMK de Besançon tu devras réaliser **7 stages** répartis sur les 4 années de formation :

- L2 / première année de formation** : 2 stages (2 semaines en cabinet libéral ; 4 semaines en structure hospitalière ou centre de rééducation).
- L3 / deuxième année de formation** : 2 stages (2 x 6 semaines en structure hospitalière ou centre de rééducation).
- M1 / troisième année de formation** : 2 stages (6 semaines en cabinet libéral ; 6 semaines en structure hospitalière ou centre de rééducation).
- M2 / quatrième année de formation** : 1 stage (12 semaines à l'endroit de ton choix).

Les différents **lieux de stage** sont généralement proposés par l'UFMK sous la forme d'une liste mais il est également possible de trouver toi-même ton propre terrain de stage à l'endroit de ton choix et de le faire agréer par l'UFMK.

Des **indemnités de stage** sont également mises en place à l'UFMK de Besançon. Elles correspondent à :

- Première année à l'UFMK : **36 euros par semaine**
- Deuxième année : **46 euros par semaine**
- Troisième année : **60 euros par semaine**
- Quatrième année : **60 euros par semaine**

A cela s'ajoutent parfois des indemnités kilométriques pour les frais de déplacement selon ton lieu de stage.

L'intégralité de tes stages et du travail que tu auras réalisé pendant ceux-ci se trouvera dans un **portfolio** dont il faudra prendre soin et ne pas perdre puisqu'il sera nécessaire à la validation de ton DE (Diplôme d'Etat) à la fin de la quatrième année de formation.

4. Comment prendre en note les cours ?

Lors des **cours magistraux** tu auras le choix, tu pourras noter les cours **à la main** ou **à l'ordinateur** selon tes préférences. Généralement, les différents intervenants te laisseront le diaporama à la fin de leur enseignement pour te permettre de compléter ce que tu n'auras pas eu le temps de prendre en note.

Lors des **travaux pratiques**, les notes sont généralement prises **à la main** dans le but de permettre d'être plus concentrés sur tes mains et sur l'apprentissage des différentes techniques enseignées.

Ces modalités de prises de notes peuvent varier selon les préférences de l'intervenant ou du formateur.

PS : en début d'année, tu pourras récupérer les notes de cours des années précédentes (mais attention à être attentif en cours si tu les utilises, certaines choses changent entre les années de formation).

5. Le mémoire

Au cours de la troisième et la quatrième année de formation, tu vas devoir rédiger un mémoire qui a pour but de développer ton **raisonnement professionnel**, tes **capacités de recherches**, et ton **esprit critique**.

Il pourra **s'orienter selon différents axes** comme par exemple sur la validité d'une ou plusieurs techniques d'évaluation ou de traitement en kinésithérapie, sur la relation soignant-soigné, sur la recherche clinique ou une thématique de laboratoire, etc.

Un **directeur de mémoire** te sera attribué selon ta problématique (soit un cadre-formateur de l'école, soit un kinésithérapeute libéral ou salarié externe à l'école).

Il devra être composé de 40 à 50 pages et sera soutenu à l'oral à la fin de ta dernière année d'études.

6. Le service sanitaire des étudiants en santé

Au cours de ta **troisième année de formation (M1)** tu devras participer au **service sanitaire des étudiants en santé (SSES)**.

Le but du SSES est de **monter un projet concernant une action de prévention ciblant un public précis** aux côtés d'autres futurs professionnels de santé (étudiants en soins infirmiers, en médecine, en maïeutique, en pharmacie, en dentaire). Ces projets seront ensuite réalisés par groupes de 4 personnes en interdisciplinarité.

Le SSES est composé de plusieurs **sessions de regroupement** où l'on va notamment t'apprendre à monter un projet avec des objectifs et des outils d'évaluation, te proposer des techniques d'animation et t'aider à concrétiser tes idées pour ta future intervention.

L'**intervention** porte sur différentes thématiques qui peuvent être par exemple l'alimentation, l'hygiène ou encore l'activité physique. Elle peut se dérouler dans différents lieux comme au sein d'écoles maternelles ou

primaires, collèges, lycées, dans des établissements médicaux-sociaux, établissements pour personnes âgées dépendantes, maisons de santé, etc.

V. PARTIE 5 : LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Les partiels écrits

Les **partiels écrits** s'étalent sur quelques jours, **une fois par semestre**. Ils regroupent les cours sous forme d'Unité d'Enseignement (UE), correspondant à des « matières ». Chaque UE se voit attribué un nombre d'ECTS (European Credits Transfer System) permettant de valider ou non ton année, avec ou sans rattrapage ou dette.

Pour valider une UE il faut obtenir la note de 10/20 minimum (sauf exception d'UE compensables entres elles).

- La validation de **60/60 ECTS** permet un passage en année supérieure sans dette et sans rattrapages.
- La validation d'au moins **52/60 ECTS** permet un **passage en année supérieure** accompagnée de rattrapages dans les UE non validées l'année suivante.
- La validation de **15 à 52/60 ECTS** permet à l'étudiant de **redoubler** en gardant le bénéfice des unités d'enseignement déjà validées.
- En dessous des **15/60 ECTS** validés, l'étudiant est dans l'**impossibilité de redoubler**.

Attention, ceci n'est pas valable pour le passage de la deuxième à la troisième année de kinésithérapie, car elles séparent le cycle 1 (L2 K et L3 K) et cycle 2 (M1 K et M2 K), ainsi tous les ECTS doivent être acquis pour permettre le passage en cycle 2.

2. Les évaluations de travaux pratiques

Les **évaluations pratiques** ont lieu **chaque semestre**. En première année (L2 K), tu en passeras deux par semestre. Des groupes de passage (5 personnes environ) sont constitués aléatoirement et auront le même jury d'évaluation et sur la même demi-journée d'évaluation.

Le **jury d'évaluation** se compose de **deux personnes** qui peuvent être : des formateurs de l'école, des intervenants extérieurs (DE MK) venus dispenser des cours, ou même des étudiants de dernière année. Les jurys sont répartis aléatoirement pour un groupe, et changent d'un semestre à l'autre.

L'étudiant piochera un sujet au hasard qu'il ira préparer seul pendant 10 minutes. Il sera ensuite appelé et devra présenter son sujet sur l'étudiant précédent. Il disposera de 10 minutes de présentation, suivies de 5 minutes de questions du jury. L'étudiant restera ensuite dans la salle pour être le patient de l'étudiant suivant.

3. Les résultats et la validation de l'année

- **La Commission d'Attribution des Crédits (CAC)** : elle est présidée par le directeur de l'institut de formation. **Cette commission sert à valider les UE et les stages des étudiants** au cours de leur formation. Elle se prononce sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Elle met en place les sessions de rattrapage de stage. La CAC oriente l'étudiant vers des rattrapages, une dette, ou un redoublement en fonction des ECTS obtenus.

UFMK DE BESANÇON

- La deuxième session d'examen : il s'agit des rattrapages qui concernent les deux semestres précédents pour les évaluations écrites et pratiques. Elle se déroule généralement mi-juillet. **La note de la deuxième session est retenue et sera de nouveau présentée devant la CAC à la fin du mois d'août.**
- **Les rattrapages de stage** : réalisés durant les vacances d'été et non rémunérés. Les dates et lieux sont définis par la CAC.
- **Les dettes d'UE** : si la deuxième session ne t'a pas permis de valider la ou les UE qui te manquaient, tu peux, sous réserve d'avoir au moins 52/60 ECTS passer en année supérieure (exception pour le passage de la 2^e à la 3^e année). Dans ce cas, tu repasseras une troisième fois la ou les épreuves l'année suivante en même temps que les étudiants de l'année inférieure. Ou tu peux redoubler ton année pour valider les ECTS manquantes des matières correspondantes à condition d'avoir obtenu entre 15 et 52/60 ECTS.

4. La vie étudiante

a. AEKB : l'association des étudiants kinésithérapeutes de Besançon

L'**AEKB** ou **Corpo**, est un bureau composé de **17 étudiants (de L2, L3 ou M1)**. Ils sont élus lors d'un vote pour les différents postes suivants : président, vice-président, secrétaire, trésorier/ère, VP FNEK (x2), VP communication (x2), VP partenariat, VP sport (x2), VP logistique, VP soirées (x2), VP IKE (x2), VP PCJS (Prévention Citoyenneté, Jeunesse et Solidarité).



Ces étudiants sont responsables de l'organisation de tous les événements qui concernent ta vie étudiante (voir ci-dessous). Il te sera également proposé de nombreux goodies à l'effigie de l'école et de la formation !

b. Les événements étudiants

- **Les soirées** : le jeudi soir le plus souvent au bar habituel « La Fontaine » (ou plus pour les plus motivés). Des soirées avec d'autres étudiants du domaine médical et paramédical, mais aussi des préventes pour le QG club et bien d'autres soirées à thème durant toute l'année...
- **Le Week-End d'Intégration (WEI)** : se déroule sur un week-end et regroupe toutes les promos. Comme son nom l'indique, il permet de s'intégrer, de faire connaissance et créer des liens avec sa nouvelle promo mais aussi les promos des années supérieures. Tu t'en souviendras !
- **Le Week-End Ski (WES)** : il se déroule sur 3 jours au mois de février. Il est ouvert à tous, débutant ou skieur confirmé !
- **La participation aux manifestations sportives** : tu pourras aller t'entraîner à masser lors de multiples manifestations sportives (trail, marathon, VTT, trans-jurassienne...) tout au long de l'année. Lors de ces manifestations, seuls des massages de récupération sont proposés, aucun acte thérapeutique n'est réalisé. En première année (L2 K) il est obligatoire de réaliser 4h sur une manifestation sportive.
- **La Pause Kiné** : événement clé de l'école se produisant chaque année. L'UFMK ouvre ses portes pour accueillir toutes les personnes souhaitant passer un agréable moment de détente entre les mains des étudiants. C'est l'événement majeur pour que l'association puisse vivre !
- **Le gala** : le moment où tu peux te mettre sur ton 31 et passer un moment inoubliable au Grand Kursaal avec étudiants et kinésithérapeutes

UFMK DE BESANÇON

- **La Minutieuse Association des Jeux Inter Kiné-Etudiant (MAJIKE)** : alias IKE, alias le « pays des rêves ». Les IKE sont un évènement majeur regroupant tous les étudiants MK de France pour s'affronter lors d'épreuves sportives. Mais c'est surtout l'occasion de découvrir de nouvelles têtes et de faire la fête pendant 3 jours !
- **Le Week-End de désintégration (WED)** : se déroule sur un week-end et regroupe toutes les promos. Il permet de désintégrer la promotion sortante avant qu'ils soient diplômés. Ils s'en souviendront !
- **L'hôpital des nounours** : il s'agit d'un évènement se déroulant à l'UFR SMP regroupant tous les étudiants en santé. Des enfants de maternelle et primaire sont accueillis et chaque profession explique son rôle, ce qu'il fait, de manière ludique et sous forme de petits ateliers.
- **Les voyages** : organisés sur quelques jours dans des pays européens. C'est une occasion de découvrir de nouvelles cultures entre amis.
- **Le don du sang et de moelle osseuse**: une collecte de don du sang est organisée au sein de l'école afin de faciliter, encourager et sensibiliser au don du sang.

c. Kiamalou : l'association humanitaire des étudiants Bisontins

Kiamalou est une **association humanitaire** fondée en 2007 ayant pour but de venir en aide aux populations qui en ont besoin à travers le monde. Son bureau se compose de **5 étudiants en première année (L2 K)** étant élus par la promo : président, viceprésident, secrétaire, trésorier/ière et responsable partenariat. Chaque année, l'association récolte des fonds (massages, dons, subventions, vente de crêpes...) afin de monter un projet.



L'association a permis d'intervenir au **Mali**, au **Burkina Faso**, à **Madagascar**, au **Sénégal** et enfin au **Népal**. Le but est d'apporter du matériel médical, de réaliser des soins primaires, de la prévention, et dans certains cas, de participer à la construction d'orphelinats. Ton record de vente pourrait peut-être te faire participer à ce voyage en plus des 5 étudiants membres de l'association !

Kiamalou est une belle association promettant une expérience humaine enrichissante et te permettant de faire tes premiers pas dans l'associatif !



d. La Fédération Nationale des Etudiants Kiné (FNEK)

La **FNEK** regroupe toutes les associations des étudiants kiné de France. Elle fonctionne selon un modèle ascendant, c'est-à-dire que **chaque étudiant adhère à son association** (ici l'AEKB), qui adhère elle-même à la FNEK. Chaque association a un porte-parole, appelé « administrateur FNEK » (ici VP FNEK), qui fait entendre la voix de ses adhérents.



La FNEK représente et défend les droits et intérêts des étudiants et des associations d'étudiants. Elle milite également pour améliorer les conditions étudiantes.

La FNEK organise des évènements notamment le *Congrès de la FNEK*, ou encore le *Week-End de Formation* (WEF). Durant ces évènements vous assisterez à des formations diverses et variées sur les études, l'associatifs et l'après diplôme.

Le site de la FNEK est un incontournable ! Il contient de nombreux guides qui te seront très utiles lors de ta formation : <http://www.fnek.fr/>

REFERENCES

1. <http://www.fnek.fr/services-a-letudiant/mes-droits/passage-en-annee-superieure-et-redoublement/> passage et redoublement (FNEK)
2. <http://www.fnek.fr/services-a-letudiant/mes-droits/la-cac-a-quoi-ca-sert/> La CAC (FNEK)
3. <http://www.fnek.fr/services-a-letudiant/mes-droits/partiels-et-rattrapages-mes-droits/> les rattrapages (FNECK)
4. Guide « la K1 pour les nuls »
5. <https://www.fnek.fr/l-essentiel/>

VI. PARTIE 6 : LA VIE APRES LES ÉTUDES

1. LES POSSIBILITÉS D'EXERCICE

A la fin de tes études, après l'obtention de ton DE tu auras un large éventail de possibilités d'exercices. Il t'incombera alors de **choisir le mode d'exercice qui te conviens le mieux** en fonction de tes préférences personnelles et professionnelles. Mais pas de panique, tu auras bien entendu la possibilité d'en changer à ta guise tout au long de ta vie professionnelle. 2 choix s'offrent à toi : **l'exercice libéral** et le **salarial**. Tu pourras aussi combiner les deux avec un contrat en salarial et un exercice libéral à côté.

En plus de ces deux choix, tu auras également la **possibilité de faire de l'enseignement** afin de transmettre ton savoir. Tu pourras également faire le choix de poursuivre ta formation universitaire et présenter une thèse afin d'obtenir le grade de docteur en physiothérapie.

a. TU AS UNE PREFERENCE POUR L'EXERCICE LIBERAL ?

En France environ 75% des kinésithérapeutes exercent à ce titre. Le libéral te permet d'exercer en **individuel** ou en **association**. Mais alors que se cache-t-il derrière ces termes ?

L'exercice libéral individuel comprend 4 possibilités d'exercice :

- **Le remplacement** : tu seras amené à remplacer un confrère contraint de s'absenter pour cause de maladie, grossesse, vacances... Le confrère que tu remplaces recevra les honoraires de tes consultations et te reversera une partie de ceux-ci (de l'ordre de 75-80%).

UFMK DE BESANÇON

- **La collaboration** : tu exerceras à ton propre compte au côté d'un confrère titulaire du cabinet dont tu seras lié par un contrat. Le titulaire met donc à ta disposition les locaux, le matériel de soin sous forme de location ainsi qu'une partie de sa patientèle contre redevance (de l'ordre de 25-30% de ton chiffre d'affaires).
- **L'installation** : tu exerces dans ton propre cabinet que tu as acheté ou loué. Tu pourras exercer seul ou avec un/des collaborateur(s) qui te verseront une redevance (voir ci-dessus).
- **L'exercice clinique** : tu pourras délivrer des soins directement au lit des patients de la clinique sans y avoir ton cabinet ou avoir ton cabinet au sein de la clinique. Tu verseras alors un pourcentage de tes honoraires plus ou moins important si tu as ou non ton cabinet dans la clinique.

□ **L'exercice libéral en association** se fait lorsque plusieurs kinésithérapeutes sont titulaires du cabinet. Ce type d'exercice peut se faire avec mise en commun/partage des recettes ou avec simple partage des frais de gestion du cabinet.

Souvent les jeunes diplômés débutent dans la vie professionnelle par un poste de remplaçant ou dans un établissement de santé ou encore par un poste de collaborateur afin de développer leur expérience professionnelle. Une grande partie d'entre eux finissent leur carrière en tant que kinésithérapeute installé à leur compte de façon individuelle ou en association. L'exercice libéral te permet également d'effectuer des prises en charge à **domiciles**, c'est-à-dire de te déplacer directement chez les patients pour effectuer les soins. (1)

b. TU AS UNE PREFERENCE POUR L'EXERCICE SALARIAL ?

L'exercice salarial en kinésithérapie peut se faire au sein **d'hôpitaux**, de **Centres de Rééducation Fonctionnelle** (CRF) ou dans des **établissements thermaux** où tu exerceras au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. La seconde distinction de l'exercice salarial se fait en fonction du secteur d'exercice : tu as la possibilité de travailler dans le **secteur public** ou dans le **secteur privé**.

Une grande majorité des kinésithérapeutes salariés travaillent dans la fonction publique hospitalière.

L'exercice salarial t'offre quelques évolutions de carrières :

- Dans le secteur public hospitalier, tu peux terminer ta carrière comme cadre supérieur de santé des services médicaux (catégorie A).
- Tu peux passer un diplôme de cadre de santé en masso-kinésithérapie te permettant d'administrer un service et d'organiser/coordonner un travail d'équipe. Pour ce faire il te faudra justifier d'une expérience professionnelle de 4 ans et suivre une formation de 42 semaines avec concours. (1)
- Le cadre de santé peut coordonner une équipe dans un service de soins ou intégrer une équipe pédagogique dans un IFMK.

Si tu désires avoir plus d'information sur ces modes d'exercices, la gestion d'un cabinet ou avoir des informations administratives après le DE nous te conseillons de jeter un œil à ce guide confectionné par la FNEK : [Guide du jeune kinésithérapeute diplômé d'état](#).

2. LA REMUNERATION MOYENNE

a. COMBIEN TOUCHE UN KINESITHERAPEUTE LIBERAL ?

L'exercice libéral t'offre une grande liberté d'organisation (horaires, jours de travail, vacances...). De ce fait, le salaire est dépendant du nombre de patients que tu prendras en charge chaque mois et de ton mode d'exercice (collaborateur, à ton compte...) ; il est donc plus ou moins variable dans le temps et d'un

UFMK DE BESANÇON

kinésithérapeute à l'autre. Toutefois, en tant que kinésithérapeute libéral, tu peux estimer toucher un chiffre d'affaires annuel d'environ **70 000 - 80 000 € brut**.

A cela il faut retirer plusieurs choses : les redevances dans le cas où tu exerces en tant que collaborateur (25-30%), les charges sociales (13%), les frais annexes pour le matériel et la gestion du cabinet (10%), les impôts et autres taxes (10%) et les frais de déplacement dans le cas où tu effectues des domiciles (2%).

En moyenne, après déduction de toutes ces charges, il te reste environ 40% du salaire brut (30 000 € net par an) soit environ **2 500 - 3 000 € net par mois**. Certains kinésithérapeutes avec un emploi du temps bien rempli peuvent monter à **5 000 € net par mois**. (2,3)

2. COMBIEN TOUCHE UN KINESITHERAPEUTE SALARIE ?

Dans l'exercice salarial ton salaire évolue en fonction de ton ancienneté. Le Ségur de la santé de 2020 a permis une revalorisation des grilles indiciaires de la profession dans le secteur salarial. Tu débuteras ainsi avec un salaire d'environ 1827,55€* pour finir avec environ 2938,14€* brut par mois en fin de carrière (4). En devenant cadre de rééducation ton salaire sera alors d'environ **3 000 € net par mois**. (5)

**Les salaires sont donnés à titre indicatif, chaque structure peut t'offrir un salaire différent de ce qui est présenté.*

3. LA SPECIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

L'enseignement délivré par l'IFMK constitue un socle de connaissances de base pour ta pratique professionnelle : on parle alors de **formation initiale**.

A l'issue de celle-ci tu auras la possibilité d'accroître tes connaissances grâce à différentes formations et notamment te spécialiser dans certaines techniques ou champs de la kinésithérapie. Parmi les différents **champs de spécialisation** tu peux retrouver : la kinésithérapie du sportif, urogynécologique/périnéologique, vestibulaire, respiratoire...

Ces formations pourront t'être proposées directement par la structure dans laquelle tu travailles si tu es salarié. Tu pourras également en trouver par tes propres moyens via des sociétés savantes si tu travailles en libéral. « *Il convient toutefois de s'assurer que les formations choisies sont conformes aux données de la science* » (Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes) (6).

Ces formations post-DE peuvent se faire sur la base du volontariat (sans contraintes en matière de choix du thème) ou dans le cadre officiel du **développement professionnel continu (DPC)**. « *La formation continue est une obligation déontologique pour le kinésithérapeute. Elle te permet de maintenir tes connaissances à niveau ou d'en acquérir de nouvelles et d'effectuer ainsi des actes adaptés à l'évolution des sciences et des techniques* » (Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes).

En tant que masseur-kinésithérapeute diplômé d'état tu devras alors attester que tu t'es formé **au moins 1 fois tous les 3 ans**. Le site www.mondpc.fr te permettra de trouver les formations agréées afin de faire valider ton obligation de DPC triennale (choix de thème restreint pour validation du DPC). (6)

Si tu veux en savoir plus sur la poursuite de formation après le diplôme nous te conseillons de regarder ce guide réalisé par la FNEK : Guide de la poursuite de formation

4. La transmission du savoir

Que tu sois kinésithérapeute libéral ou salarié tu as la possibilité de participer à la formation des étudiants. Cette transmission du savoir peut se faire sur le terrain en accueillant régulièrement des stagiaires. D'un point de vue plus théorique tu as également la possibilité de venir à l'UFMK à titre d'intervenant pour dispenser des cours et/ou des travaux pratiques. Pour cela, il conviendra de prendre contact avec l'UFMK.

Aussi, tu pourras participer à la formation des étudiants en devenant cadre supérieur de santé au sein de l'UFMK. Tu deviendras alors responsable pédagogique à temps plein ou à temps partiel.

REFERENCES

1. Guide du jeune kinésithérapeute diplômé d'état [Internet]. [cité 19 mai 2020]. Disponible sur: <http://www.fnek.fr/wpcontent/uploads/2019/06/GJKDE-VF.pdf>
2. Combien gagne un kinésithérapeute en 2020 ? - Kine-Web.com [Internet]. [cité 19 mai 2020]. Disponible sur: <https://www.kine-web.com/combien-gagne-un-kine-2017>
3. Sébastien P par. Salaire kiné : combien gagne un kinésithérapeute en 2020 [Internet]. Reconversion Professionnelle. 2018 [cité 19 mai 2020]. Disponible sur: <https://www.reconversionprofessionnelle.org/salaire-kine/>
4. Emploi-Collectivités. Grille indiciaire hospitalière : masseur-kinésithérapeute tout grade - fph [Internet]. Emploicollectivités. 2012 [cité 14 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciairehospitalieremasseur-kinesitherapeute/1/6297.htm>
5. Kinésithérapeute [Internet]. CIDJ. [cité 19 mai 2020]. Disponible sur: <https://www.cidj.com/metiers/kinesitherapeute>
6. La formation continue [Internet]. Ordre des masseurskinésithérapeutes. [cité 19 mai 2020]. Disponible sur: <http://www.ordremk.fr/je-suis-kinesitherapeute/formation/la-formation-continue/>

VII. PARTIE 7 : LES CONTACTS

1. Le secrétariat.

- **Mail** : alexander.hansen@univ-fcomte.fr
- **Téléphone** : 03.63.08.23.90

2. Le lien Facebook de l'AEKB.

- <https://www.facebook.com/aekb.corpokinebezak>



: @aekb_officiel